

Cabinet du préfet
Direction des sécurités
Bureau de la prévention de la délinquance et de la
radicalisation
Affaire suivie par : Solenn ESQUENET
Tél. : 03 20 30 54 68
pref-video-protection@nord.gouv.fr

Lille, le 5 août 2022

Le préfet

à

Monsieur le maire
59820 GRAVELINES

Réf. : BPDR/ vidéo / dossiers

Objet : transmission de document aux fins d'affichage

En application de l'article R.252-10 du code de la sécurité intérieure, vous trouverez ci-joint la liste des systèmes de vidéoprotection autorisés, suite à la dernière commission départementale vidéoprotection du 4 juillet 2022, sur le territoire de votre commune, en vue de sa mise à disposition du public.

Je vous serai obligé de bien vouloir effectuer l'affichage de cette liste en mairie, pour information du public.

Pour le préfet et par délégation,
le chef de section vidéoprotection,

Rachel DECKERT

INFORMATION DU PUBLIC

Systèmes de vidéoprotection autorisés sur le territoire de la commune de GRAVELINES suite à la commission départementale de vidéoprotection du 4 juillet 2022 :

Intermarché – 40 route nationale – Arrêté préfectoral en date du 26/07/2022 – Autorisation
Commune de Gravelines – Arrêté préfectoral en date du 20/07/2022 – Autorisation

Mis en ligne sur le site de la Ville de Gravelines le 12/08/2022